

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.



Édito



SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Edito , sommaire, agenda**

Pages 2 à 6 :

◇ **Actualités Nationales :** à la Une emploi et allocations, PCH, . Polyhandicap...

Pages 7 et 8 :

◇ **Infos nationales APF :** l'AG ; manifestations ; publications ; Handidon...

Pages 9 à 11 :

◇ **Infos territoriales :** organisation régionale ; établissements ; scolarisation...

Pages 12 à 15 :

◇ **Infos DD35 :**
- opérations ressources ; bilan, braderies...
- Groupes Initiatives et Groupes Relais : caravane de l'accessibilité, sensibilisations scolaires ; portillons du métro ;
- Agenda des sorties et activités ;

Pages 16 à 18 :

◇ **Journées Découvertes :** chauves-souris et rétrospective

Pages 19 et 20 :

◇ **Culture et loisirs**
◇ **Infos pratiques.**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

« Tous acteurs ! » c'est ce que nous sommes, chacun, appelés à être en cette période électorale intensive (présidentielle, législatives). Je ne peux que vous inviter à participer à la plateforme collaborative, ouverte à tous les citoyens, lancée à cette occasion par l'APF : www.2017agirensemble.fr, « pour une société solidaire, ouverte à toutes et à tous ».

« Tous acteurs ! » c'est ce que vous êtes par votre implication fidèle et efficace dans les différentes actions menées par la Délégation : représentations, braderies, accompagnements, participations et investissements divers... Un coup de chapeau à l'équipe des salariés et son directeur, Francis Renard, qui, par leur présence et leur disponibilité, nous indiquent le cap à suivre pour mener à bien les différentes actions et les projets associatifs de notre mouvement en pleine mutation. À cet égard, je remercie tous ceux qui ont participé aux diverses rencontres organisées dans le département en vue de réviser les statuts de l'APF. C'est, en effet, Ensemble que nous ferons bouger les lignes et construirons l'avenir de l'APF, militante pour l'inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap dans la Société. En ce début de printemps, je vous rappelle les 2 temps forts de l'année : l'Assemblée Générale de l'APF qui se tiendra le 24 juin à Colmar et l'Assemblée Départementale de la Délégation d'Ille-et-Vilaine qui aura lieu le 23 septembre à Chartres de Bretagne. Que les beaux jours qui s'annoncent enfin vous trouvent toujours aussi dynamiques, aussi curieux de nos actions et activités et aussi participatifs.

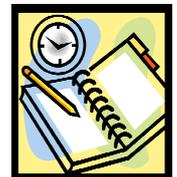
Bon vent printanier à tous !

Patrick Aubry,
Représentant suppléant du Conseil APF de Département.

Ne manquez pas :

- ◆ A la Une : PCH et aides humaines (p.3 et 4) ; plan polyhandicap (p.5)
- ◆ La nouvelle organisation régionale (p.9)
- ◆ L'agenda des activités (p.15)

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>



/ A LA UNE**• Emploi direct et PCH : de l'intérêt à se mobiliser !****Alertes justifiées**

Depuis le 1er avril 2016 les assistants de vie employés par des particuliers employeurs ont bénéficié d'une nouvelle classification assortie d'une augmentation salariale. Les taux horaires ont été augmentés au 1er janvier 2017 pour suivre la revalorisation du SMIC, portés notamment à 13,61€ en emploi direct (avec 50 centimes de plus en cas d'actes de soins) et 14,97€ en mandataire. Les tarifs-plafond des autres éléments de la PCH restent identiques. La prestation de

compensation du handicap emploi direct devait également être revalorisée. L'APF avait à l'époque alerté sur ces difficultés et la précipitation avec laquelle le décret avait été pris sans aucune préparation ni information des services concernés. Nous constatons aujourd'hui que ces alertes (ainsi que bien d'autres) n'étaient pas vaines.

De l'urgence à connaître les situations Il est urgent de pouvoir recenser toutes les difficultés afin de très vite y remédier (question des coûts qui restent à la

• Emploi et AAH

Parmi les bénéficiaires de l'AAH, près d'une personne sur 5 (18 %) est salariée. Le travail salarié des bénéficiaires de l'AAH concerne davantage les hommes que les femmes ; il diminue nettement avec l'âge (au-delà de 50 ans). Le plus souvent (58 %), le travail salarié s'effectue non pas en milieu ordinaire mais en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) Ceux qui travaillent en milieu ordinaire se répartissent principalement

- dans le secteur tertiaire (administration, commerce, restauration) (1/3)
- dans la fonction publique (1/4)
- dans le secteur associatif (1/4)

En ESAT le salaire horaire est le plus souvent inférieur à 5 €/heure ; en milieu ordinaire, la moitié des salariés bénéficiaires de l'AAH perçoivent plus de 8,4 €/heure (1/4 plus de 9,9€/heure). Les contrats précaires (CDD, emplois aidés) ne concernent qu'une petite

minorité des bénéficiaires de l'AAH salariés (moins de 1 sur 10) ; la plupart (2/3) ont un emploi à temps plein, en particulier quand ils sont en ESAT (3/4).

Il est possible de cumuler salaire et AAH sous réserve d'un certain plafond de revenus : le bénéficiaire perçoit alors une fraction de l'AAH en plus de son salaire. Au moment de l'enquête - fin 2013 - le montant du SMIC net était environ de 7,4 €.

Témoignez !

Contactez la Délégation :
40 rue Danton 35700 Rennes
N°tel : 02 99 84 26 66
Courriel : dd.35@apf.asso.fr

Renseignez le baromètre de la compensation : <http://www.compensationhandicap.fr>

charge pour les particuliers employeurs en situation de handicap, etc.) Pour cela l'APF a besoin de vos informations pour défendre vos droits dans les différentes commissions mais aussi agir au niveau national pour que la prise en compte des besoins soit la plus juste.

Le FIPHP en difficulté !

Le message du nouveau président du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) est clair : le Fonds ne disposera plus, dès 2018, des ressources financières nécessaires à ses missions. En fait, la progression de l'emploi dans les 3 fonctions publiques (5,17% en 2015, soit très proche du quota de 6%) entraîne une baisse de 41% depuis 2010 des contributions versées par les administrations qui n'atteignent pas encore ce taux. Le FIPHP finance essentiellement des actions de maintien dans l'emploi. Sur recommandation de la Cour des Comptes, il ne sera plus possible d'employer l'excédent de contributions d'une fonction publique pour financer des actions dans une autre fonction publique plus déficitaire. Le Fonds doit également faire face aux ponctions prévues par la loi de finances et au détournement à des fins sécuritaires, de certaines contributions.

/ A LA UNE

● PCH aides humaines : où en sommes-nous ?

Un guide national d'évaluation

Depuis 2014, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) a décidé d'expérimenter un guide d'évaluation devant permettre aux équipes des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de déterminer le temps d'aide humaine attribuable au titre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Ce guide mentionne de façon très restrictive les temps attribuables par type d'activité, calculés à la seconde près : 2 minutes 30 secondes pour le lavage des dents ; shampoing : 15 minutes 2 fois pas semaine. Exclusion de certains actes pourtant indispensables, comme la préparation des repas, les changes liés à l'incontinence. Tout cela pour entrer dans un cadre très restrictif, difficilement conciliable avec une vie autonome pour les personnes les plus dépendantes.

« Des temps plafonds réglementaires ont été fixés de manière à répondre à la plupart des besoins, même lourds. Ces temps ne correspondent pas à la situation moyenne d'une personne dépendante mais bien à la situation la plus lourde au regard de facteurs aggravants.

Toilette	70 mn / jour
Habillage	40 mn / jour
Alimentation	105 mn /jour
Elimination	50 mn / jour
Déplacements	35 min/jour
	+ 5 min/jour

(déplacement à l'intérieur du logement) + 5 min/jour (déplacement pour des démarches liées au handicap)

Participation à la vie sociale 60 mn

TOTAL 6 h 05 »

6 h par jour d'aide humaine : c'est le maximum dont auraient besoin les personnes handicapées, même en situation de lourde dépendance ! La Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) conserve cependant son autonomie et peut décider de déplaçonner le volume horaire proposé par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)



● Expérimentation en Ile-et-Vilaine

La MDPH 35 expérimente depuis 3 ans le guide proposé par la CNSA. Un bilan de cette expérimentation a été présenté en décembre 2016 aux associations siégeant à la commission exécutive de la MDPH.



Ce qu'on pouvait craindre s'est réalisé : les plans d'aide révisés depuis 2014 ont donné lieu à une baisse une fois sur quatre.

La MDPH explique ces baisses par deux raisons principales : un « changement de situation » (changement de l'aidant, remise en question des besoins de surveillance, amélioration de la situation de la personne) ou une application stricte du guide national de la CNSA.

On peut s'interroger sur les conséquences de ces baisses sur le maintien à domicile des personnes concernées.

On peut s'interroger

également sur la façon dont les équipes pluridisciplinaires mènent leurs investigations dans la mesure où plus de la moitié des baisses décidées ont été faites sans visite au domicile de la personne concernée.

On peut se demander enfin pourquoi si peu de personnes osent demander à être reçues par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) pour exposer leurs besoins et demander une révision de la proposition.

/ A LA UNE

● PCH aides humaines : la position de l'APF ?

Dès le départ, l'A.P.F. a adopté une position très critique vis-à-vis de ce guide élaboré sans concertation avec les associations.



Aussi a-t-elle soutenu plusieurs recours juridiques individuels pour faire réévaluer des plans d'aides diminués, notamment à

partir de ce guide.

Grâce à ses incessantes interventions, l'A.P.F. a obtenu cet automne que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) revoit enfin ce guide et le soumette à la concertation des associations.

Le 27 janvier 2017, la CNSA a réuni l'ensemble des associations concernées. Un projet de guide corrigé a été proposé, supprimant le minutage des différents actes d'aide humaine qui était inscrit sur les tableaux de son premier guide expérimental d'évaluation des personnes handicapées dépendantes. L'A.P.F. a également fait

part de propositions de modifications précises (détermination des temps plafonds, définition de la notion de «surveillance», approche restrictive lors d'intervention de proches aidants etc..) qui semblent avoir été entendues. Toutes ces remarques et contributions (ainsi que celles des autres associations présentes) seront intégrées dans une version qui sera présentée au printemps. La deuxième version de ce guide devrait mettre l'accent sur l'appréciation des besoins exprimés par la personne pour l'attribution de la Prestation de Compensation du handicap (PCH). Ce guide sera ensuite diffusé, accompagné d'un protocole de formation et d'appropriation de l'outil conforme à l'esprit de la loi du 11 février 2005 à l'intention des équipes

pluridisciplinaires des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui doivent l'utiliser.

Pour l'heure, l'A.P.F. demande l'arrêt effectif de l'utilisation du précédent guide par les équipes des MDPH dans tous les départements et ceci avec un effet immédiat. Une information de la CNSA leur sera adressée ; à nous de veiller que cette consigne soit effectivement appliquée.

Dernière minute : fini le minutage !

Sous la pression des associations, notamment de la Coordination Handicap et Autonomie (CHA), la CNSA a publié une version amendée du guide, début mars. Elle y a supprimé le principe du minutage de chacun des actes quotidiens.

● Structures d'accueil pour adultes handicapés : des disparités selon les territoires

90 000 adultes porteurs d'un handicap intellectuel ou d'un polyhandicap sont accueillis dans des établissements spécialisés : Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) ou Foyer de vie.

Ces équipements sont répartis de façon très inégale. En moyenne on compte près de 3 places pour 1 000 habitants. Mais alors que certains départements sont particulièrement sous équipés (Île-de-France) d'autres comptent jusqu'à 30 places pour 1000 habitants

Pour ce qui est de l'ouest de la France les départements les moins bien équipés sont le Morbihan, la Vendée et l'Ille-et-Vilaine (tout juste dans la moyenne nationale).

En même temps qu'on constate une aug-

mentation régulière du nombre de places dans les établissements pour adultes handicapés, on voit les disparités territoriales s'atténuer. S'atténuer mais pas disparaître ! Les structures d'hébergement en milieu rural sont toujours sur-représentées, ce qui ne va pas sans conséquences sur l'isolement des résidents, leurs difficultés d'accès aux transports, l'éloignement de leur famille. L'équité territoriale est encore loin d'être réalisée.



/ A LA UNE

● **Grand Angle : Polyhandicap. Quelles avancées ?**

L'ARS reconnaît les besoins non couverts.

Sous la pression des familles du Collectif Polyhandicap 35, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a mené au printemps 2016 une enquête auprès des établissements sur les capacités d'accueil des personnes polyhandicapées dans le département.

Le résultat est sans appel, plus grave encore que ce que les recensements des familles donnaient à connaître.

□ 99 adultes polyhandicapés attendent une admission en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ou en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) dans le département. Certains sont maintenus en établissement pour enfants

(« bloquant » ainsi des possibilités d'accueil pour les plus jeunes) ; d'autres sont suivis par le secteur sanitaire, ce qui n'est pas la solution la plus adaptée ; d'autres enfin ne bénéficient d'aucun suivi.

□ 56 enfants polyhandicapés sont en attente d'une admission en établissement adapté à leurs besoins.

Faute de place en établissement, certains enfants restent à domicile, mobilisant de façon continue leur entourage. D'autres connaissent des périodes de rupture dans l'accompagnement quand le suivi mis en place dans la petite enfance par les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) n'est plus adapté

□ 23 jeunes en situation

de polyhandicap sont maintenus faute de place en MAS ou en FAM en établissement pour enfants (amendement Creton) alors que la prise en charge n'est plus adaptée à leurs besoins.

Depuis 3 ans, les familles du collectif polyhandicap alertent les élus, les administrations, le ministère, le défenseur des droits, le conseil départemental. Tous reconnaissent le besoin, mais rien ne bouge. On ne peut donc pas s'étonner que les familles manifestent leur impatience comme elles l'ont fait lors du rassemblement du 10 janvier à Rennes.

● **Un plan polyhandicap, enfin !**

Onze ans après la reconnaissance du polyhandicap par la loi dite « handicap » du 11 février 2005, un plan polyhandicap a vu le jour en décembre 2016. Plus ambitieux qu'un simple projet d'adaptation des capacités d'accueil en établissement, il comprend des actions qui concernent tous les aspects de la vie de la personne et de sa famille et fera l'objet d'un suivi impliquant les associations concernées (dont l'A.P.F.). Accès aux soins, accès aux droits, aux apprentissages, à la scolarisation, aux loisirs, aux vacances, etc. :

l'ensemble des domaines de la vie de la personne polyhandicapée est concerné par ce plan.

Si ce volet engage des actions attendues de tous, les associations appellent cependant à la vigilance quant à sa réalisation. De nombreuses actions demandent en effet des moyens supplémentaires et les chiffres sont à ce jour inaboutis : l'enveloppe

annoncée de 180 millions d'euros sur 5 ans à partager avec l'autre volet portant sur le handicap psychique sera à l'évidence insuffisante, compte-tenu notamment de la nécessaire création de places. Il en est de même sur le calendrier de mise en œuvre : malgré des annonces ambitieuses, l'application effective de certaines mesures semble incertaine.

http://socialsante.gouv.fr/IMG/pdf/strate-gie_quinquennale_de_l_evolution_de_l_offre_medico_sociale_volet_polyhandicap.pdf



● Rassemblement « Polyhandicap » le 10 janvier à Rennes

Le 10 janvier, se déroulait à Rennes (au Triangle) un colloque qui comptait parmi ses intervenants M.-S. Desaulle. L'un des thèmes abordés concernait en effet la mise en œuvre du rapport Piveteau (« zéro sans solution ») et du dispositif « réponse accompagnée pour tous ». Le Collectif des parents d'enfants et d'adultes polyhandicapés a saisi cette occasion pour se mobiliser fortement et rappeler que c'est justement une réponse adaptée pour leurs proches qu'elles attendent.

Les militants de l'A.P.F. Sont venus soutenir le Collectif des parents car le manque de places en établissement pour l'accueil des personnes polyhandicapées est toujours d'actualité aujourd'hui. Leur message était de dire simplement « Des Places, pas de Bla-Bla ! », nous avons soutenu leur revendication.

Une délégation des familles a été reçue en fin de matinée par Madame Desaulle, par le directeur-adjoint de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et par la directrice territoriale du 35. Les familles ont pu à nouveau rappeler leurs difficultés, leurs attentes mais aussi l'urgence d'obtenir enfin des réponses adaptées. Ils ont été écoutés mais ont-ils été entendus ? On peut s'interroger quand les solutions évoquées par l'ARS ne correspondent pas aux situations de polyhandicap. D'autres entrevues avec l'ARS doivent avoir rapidement lieu pour étudier avec les familles le volet polyhandicap du prochain Plan Régional Santé (et peut-être envisager dès 2017 quelques créations de places dans les établissements existants?). Il devient urgent en effet

d'élaborer les réponses que des dizaines de personnes

polyhandicapées attendent depuis plusieurs années

Le Collectif des parents ne baisse pas les bras ; après de nombreuses initiatives déjà prises depuis 3 ans, l'énergie et le dynamisme des familles restent les mêmes qu'au départ.

Conclusion d'un militant : J'admire la patience des parents face à cette situation qui ne doit pas être un long fleuve tranquille dans la vie de tous les jours. Mais j'ai vu aussi toute leur détermination pour que leurs enfants ou leurs proches soient pris en charge. Leur revendication pour davantage de places ne doit pas rester qu'un mot mais devenir une réalité, la réalisation d'un espoir si attendue par eux aujourd'hui.

Patrick AUBRY



• Les prochains rendez-vous

Assemblée Générale 2017

L'Assemblée Générale 2017 de l'APF se tiendra le samedi 24 juin à Colmar dans le Haut-Rhin.

Sensibilisation à la Sclérose En Plaques

La semaine de sensibilisation à la Sclérose En Plaques (SEP) c'est en France et à l'APF, du 29 mai au 4 juin 2017. Six villes accueillent une maison de la SEP (Angers pour L'Ouest). Des animations seront organisées autour du ruban bleu de soutien, mis en vente à 2 €. La journée mondiale de la SEP aura lieu le 31 mai 2017.

Marathon de la sclérose en plaques

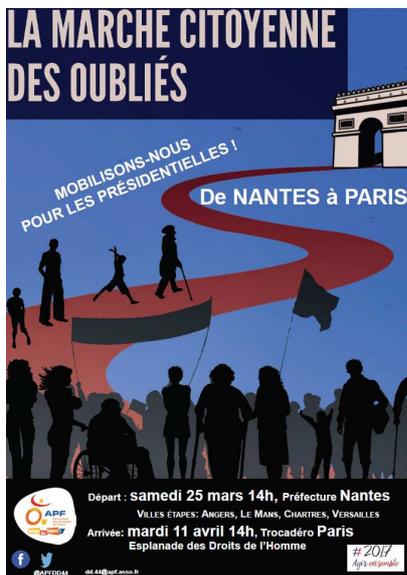
L'APF a été invitée à participer au 2ème marathon de la SEP organisé par le réseau SEP-Bretagne simultanément à Rennes, Ploemeur, Roscoff, le 3 mars dernier. À

Rennes, l'APF a tenu un stand au pôle Saint-Hélier, où elle a permis à ceux qui le désiraient de faire l'expérience du vélo couché. Cette journée a réuni patients, professionnels de santé, associations et sportifs de haut niveau dans 3 centres de rééducation bretons. Au programme : activités sportives au profit de la recherche sur la SEP en Bretagne, reportages vidéo, témoignages...



La marche citoyenne des oubliés

À l'initiative de la Délégation APF de Loire-Atlantique, la marche citoyenne des oubliés de la présidentielle a démarré le 25 mars de Nantes pour arriver le 11 avril 2017 Place du Trocadéro à Paris, pour un grand rassemblement de tous les citoyens et associations des Droits de l'Homme, du handicap, de la lutte contre l'exclusion, contre les discriminations.



Sixième congrès sur la poliomyélite

Le 6ème congrès sur la poliomyélite antérieure aiguë, organisé par la Mission handicap-DPM de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en collaboration avec le Réseau Polio Ile-de-France et les associations de personnes handicapées, s'est tenu le jeudi 6 avril 2017 à l'Institut National du Sport et de l'Expertise et de la Performance (INSEP), à Paris.

Cette démarche a été jalonnée par de nombreuses manifestations et actions de sensibilisation lors des différentes étapes notamment à Angers, Le Mans, Chartres et Versailles.



● ACTIONS ET PUBLICATIONS



Plaidoyer pour une France accessible

À l'occasion de l'élection présidentielle 2017, le collectif pour une France accessible a publié un plaidoyer : « Ensemble, rendons la France accessible ! » Ce document interpelle les candidats sur la nécessité de rendre la France accessible pour tous et leur demande de se prononcer sur 18 engagements portant, par exemple, sur la création d'une Délégation interministérielle à l'accessibilité universelle, le développement de campagnes de sensibilisation ou la garantie, pour tout citoyen, d'accéder à une offre d'habitat.

Sport pour tous : un nouveau partenariat entre L'APF et la Fédération Française Handisport (FFH)

Les 2 organisations ont signé le 12 Octobre 2016 une convention de partenariat afin de mettre en synergie les moyens et compétences des acteurs de leurs réseaux respectifs, au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Avantage : L'APF et la FFH ont décidé d'offrir gracieusement à leurs membres respectifs la possibilité de découvrir les activités de l'organisation partenaire. Ainsi, les adhérents de l'APF bénéficient d'un an de gratuité de licence loisirs Handisport, inversement l'adhésion à l'APF est gratuite pour les licenciés.



Le BIP n° 14 est en ligne !

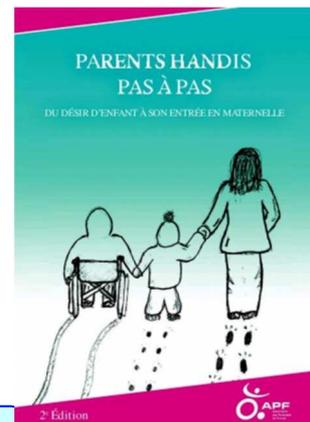
Le bulletin d'informations des parents d'enfants en situation de handicap est paru. Découvrez le sur leur blog : <http://interparents.blogs.apf.asso.fr/>

Élections aux groupes et Commission Nationale Familles

Elles ont eu lieu en décembre et janvier dernier. Ont été élus : à la Commission Nationale Politique de la Jeunesse, Alary Prerana ; au groupe national des parents en situation de handicap, Agnès Bourdon.

2ème édition du guide "Parents handis pas à pas"

L'APF présente la 2ème édition de son guide "Parents Handis Pas à Pas", consacré au questionnement sur la parentalité et le handicap moteur. Il est réalisé bénévolement par les membres du groupe national parents en situation de handicap de l'APF.



BILAN NATIONAL HANDIDON 2016

Sur un plan national, l'opération Handidon 2016 a permis de collecter 703 000 €, soit 479 000 € par le réseau et 224 000 € apportés par les partenaires en dons en nature et financiers.

Les dons financiers des entreprises ont couvert les frais de l'opération et il reste la somme de 30 000 € qui sera reversée aux Délégations au prorata de leur collecte.

En ce qui concerne notre département, l'objectif fixé par le Siège était de 16 780 € et 22 127 € ont été collectés, soit 132 % de l'objectif réalisé, 1 006 € par les établissements et services APF et 21 121 € par la Délégation. Bravo et merci à tous celles et ceux qui ont contribué à atteindre ce résultat dont les bénéficiaires octroyés seront affectés exclusivement aux activités de la Délégation 35.

/ **FOCUS**

• **L'organisation régionale de l'APF : où en sommes-nous ?**

Ces derniers temps l'A.P.F. a connu des mutations qui ont bousculé le paysage auquel nous étions habitués. La situation étant stabilisée, on peut dresser un tableau de la nouvelle organisation.

Maintenant les 4 départements bretons sont regroupés en 2 territoires :
 - Le 35 et le 56 sous la direction de Francis Renard
 - Le 22 et le 29 sous la responsabilité de la

Directrice territoriale récemment recrutée :
 Haude Vern.

Le territoire 22-29 est le plus important :
 - il compte environ 1 200 adhérents
 - le nombre de ses salariés est de 12
 - les produits (hors legs) en



2016 se montent à environ 850 000 €

Par comparaison, le territoire 35-56 :
 - compte environ 750 adhérents
 - dispose d'un peu plus de 8 salariés « équivalents temps plein » (ETP)
 - en 2016, ses produits (hors legs) se montent à 780 000 €.

• **Du changement dans le budget qui devient régional**

Désormais le budget est construit non pas au niveau de chaque Délégation Départementale mais globalement au niveau régional. Ainsi, la région Bretagne présentait en 2016 un déficit de fonctionnement, également prévisible pour 2017.

Cependant il ne faut pas noircir le tableau car chaque année le déblocage des fonds obtenus grâce aux legs vient combler ou atténuer le déficit. La région Bretagne est destinataire chaque année d'un montant de legs qui est très variable suivant les années et d'un département à l'autre. Mais les

procédures pour débloquer ces fonds peuvent être longues parfois (une année ou plusieurs années). Ce qui rend difficile la compréhension du budget présenté comme il est très difficile parfois de construire budgétairement des actions. Les affectations des legs intervenant généralement en fin d'année.



Arrivée d'Etienne VALOIS à la fonction de Responsable Inter Régional des Actions Associatives (RIAA)

Etienne VALOIS a pris ses fonctions de Responsable Inter Régional des Actions Associatives (RIAA) au sein des équipes Bretagne et Pays de la Loire le 19 janvier dernier, poste anciennement occupé par Géraldine THIBAUT.

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
 Le mardi de 9 h à 12 h
 Le mercredi de 20 h à 22 h
 Le jeudi de 14 h à 16 h
 Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
 Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
 Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

/ FOCUS**• Du nouveau pour les Établissements****Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements et services de l'A.P.F. Bretagne.**

D'ici la fin de l'année 2017, la Direction Régionale de l'A.P.F. va signer avec l'ARS et les 4 Conseils Départementaux un (CPOM) qui concernera l'ensemble des structures A.P.F. pour les 5 années à venir.

À partir d'une étude des besoins et des projets recensés par l'A.P.F. sur la région, les autorités de tarification vont se prononcer sur les objectifs et les budgets qu'ils souhaitent allouer, ce qui amènera alors l'A.P.F. à ajuster ses ambitions.

Pour le moment, ces objectifs ne sont donc qu'à l'état de projets ; ils portent autant sur des aspects quantitatifs (création de places) que qualitatifs (mise en place de dispositifs innovants, par ex)

Les objectifs définis au niveau régional peuvent concerner l'ensemble de la région, par ex. :

- ◇ Apporter des réponses cohérentes aux personnes vieillissantes en situation de handicap subissant l'évolution de leurs pathologies
- ◇ Participer activement aux différents plans : Plan handicaps rares / Plan maladies rares / Plan maladies neurodégénératives

Ces projets peuvent également concerner tel ou tel type d'établissement, par ex :

- ◇ SESSD / SAVS (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) : accompagnement spécifique pour les personnes DYS (dyslexiques, dyspraxiques, dysphasiques, etc.) et épileptiques
- ◇ SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile) : reconnaître l'accompagnement spécifique des

enfants polyhandicapés

Ces projets peuvent encore concerner telle ou telle zone géographique, ainsi on peut retenir quelques uns des projets recensés pour l'Ille-et-Vilaine :

- ◇ Places SESSAD (Redon) et dispositif de coordination en SESSAD
- ◇ Extension accueil de jour et internat polyhandicap au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Noyal.
- ◇ Foyer Guillaume d'Achon : transformation de places de Foyer de Vie en places de FAM tant sur le volet accueil permanent que temporaire.

Enfin, les demandes auprès des financeurs concernent l'adaptation et la réhabilitation des locaux des établissements.

Pour l'Ille-et-Vilaine, on peut relever à titre d'exemple :

- ◇ Foyer de Noyal : un foyer relativement récent (10 ans) mais des espaces à revoir pour les usagers (urgent au niveau de l'accueil de jour), mais aussi pour les professionnels.
- ◇ SESSAD Redon : dans un souci d'économies le SESSAD s'est installé dans les locaux de l'IEM (Institut d'Éducation Motrice). Aujourd'hui, cette situation n'est plus satisfaisante ni pour le SESSAD, ni pour l'IEM.
- ◇ Foyer Guillaume D'Achon (Rennes) : le foyer a 32 ans et n'a jamais fait l'objet d'une réhabilitation. Les espaces ne sont plus conformes à ce qui est attendu d'un établissement d'hébergement (accueillant des personnes en situation de handicap moteur) tant pour les résidents que pour les professionnels.

**Offre solidaire pour l'autonomie : que faire du matériel inutilisé ?**

L'association pour la promotion des personnes handicapées (APH) du Pommeret à Bréal-sous-Montfort, a lancé, en mars dernier, une nouvelle activité : l'offre solidaire pour l'autonomie. Il s'agit d'une action de collecte, de rénovation et de distribution (vente et location) de matériel médical. L'atelier de rénovation ainsi que le magasin sont situés au n°12 de la rue de la Donelière, à Rennes. Il est possible de les contacter lorsque du matériel médical nous encombre : 07 63 12 85 03, autonomie35@envie.org.

/ FOCUS

● La scolarisation des jeunes handicapés en Ile-et-Vilaine



Au moment de l'enquête menée par l'Inspection Académique (fin décembre 2016), on comptait 4 283 élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires du département. Le nombre d'élèves handicapés continue à progresser (il n'était par exemple que de 3 100 il y a 8 ans). La majorité d'entre eux (2 500) sont dans le premier degré (maternelle et primaire). Ils sont 1 347 en collège. Ils ne sont plus que 424 en lycée.

Les dispositifs spécifiques comme les ULIS (unité

localisée pour l'inclusion scolaire) ou les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) concernent 1 150 élèves. L'intégration individuelle avec un accompagnement par un AVS (Auxiliaire de Vie Sociale), la plupart du temps à temps partiel, concerne près de 2 600 élèves. On compte près de 1400 personnes employées sur un poste d'AVS : pour la première fois cette année, les personnes en contrat de longue durée, les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) de 6 ans, sont plus nombreux que les contrats de courte durée comme le CUI (Contrat Unique d'Insertion). Cette évolution devrait se confirmer dans les années à venir.

Les AVS ont pour mission l'accompagnement sur le temps scolaire ; cet accompagnement peut-être élargi au temps de la cantine si la mairie en fait la demande. En revanche, il ne

peut pas concerner les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) ni la garderie du matin ou du soir qui sont du ressort exclusif des autorités locales.

Si on veut dresser un tableau complet de la situation, il faut également parler des 1 418 jeunes en établissement dont un tiers d'entre eux sont intégrés (au moins à temps partiel) dans un établissement scolaire, les autres étant scolarisés dans les unités d'enseignement de l'établissement.

L'Inspection Académique n'est toujours pas en mesure de dresser un panorama du devenir des élèves handicapés : quel parcours ? Quelle insertion ? Une enquête nationale a démarré ; elle concerne les jeunes nés en 2001 et ceux nés en 2005 : les premiers résultats ne seront donc pas connus avant plusieurs années...

La fermeture du collège Surcouf de Saint-Malo confirmée !

Malgré la mobilisation des parents, en particulier lors de la manifestation du 1^{er} mars devant le tribunal administratif de Rennes, ce dernier a confirmé la fermeture du collège en juin prochain. Le tribunal a notamment estimé que cette décision ne conduirait pas à des contraintes ni à un surcoût anormaux pour les usagers.



■ INFOS DELEGATION 35**/ ACTIVITES****• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?****•• Bilan des opérations ressources 2016**

Il y a eu 5 opérations différentes de récolte de fonds menées sur 12 dates différentes. 270 adhérents, bénévoles et salariés se sont mobilisés.

BRADERIES	40 891,92 €
BRADERIES DE LIVRES	5 486,80 €
TEXTILES	8 144,48 €
PAPREC (recyclage de papier)	1 800,30 €
CULTURA ST MALO 2016	6 210,00 €
COLLECTE DE PARTICULIERS	2 330,00 €
HANDIDON DD 35	3 999,70 €
HANDIDON ETS 35	1 005,90 €
COLLECTE LIVRES recyclivre	18,74 €
TOTAL	69 887,84 €

Nos bénévoles sont formidables !

Par tous les temps, nos bénévoles sont fidèles sur les différents stands. Leurs investissements et leurs compétences ont permis de récolter 880,90 € lors de la braderie du 4 février et 11 763,27 € lors de la braderie du 19 mars dernier.

•• Calendrier des prochaines braderies :

Samedi 8 avril 2017 : braderie « livres », place du Colombier ou place de la Mairie à Rennes.

Samedi 22 avril 2017 : braderie « livres », place du Colombier ou place de la Mairie à Rennes.

Samedi 17 juin 2017 : « vêtements, cuir et chaussures », dans les locaux de la Délégation.

Dimanche 6 août 2017 : grande braderie, place de Rocabey à Saint-Malo.

Dimanche 15 octobre 2017 : grande braderie, halle Martenot à Rennes.

Samedi 18 novembre 2017 : braderie « livres », place du Colombier ou place de la Mairie à Rennes.

Vendredi 24 novembre 2017 : braderie « livres », place du Colombier ou place de la Mairie à Rennes.

Samedi 25 novembre 2017 : « jeux, jouets, bijoux et livres », dans les locaux de la Délégation.

**•• Retour sur un moment convivial : la galette des rois du 17 janvier 2017**

Ce 17 janvier, les bénévoles de la Délégation avaient rendez-vous pour partager la galette des rois... À la frangipane, à la pomme, au chocolat, Antonin, jeune en service civique à la Délégation, nous a régalés grâce à ses talents de pâtissier ! Nous étions nombreux à partager ce moment de convivialité. Un début d'année, tous ensemble, ça fait du bien !



/ GROUPES

● **GROUPE INITIATIVE : MOBILISATION ET SENSIBILISATION**

La caravane de l'accessibilité : découvrez son circuit en 2017...

Les prochaines étapes de la caravane ont été fixées en janvier dernier ; les communes visitées seront : Janzé, le 8 mars ; Bain de Bretagne, le 5 avril ; Guichen, le 3 mai ; Plélan le Grand, le 7 juin ; Melesse, le 28 juin. Ces villes ont eu un drapeau rouge ou orange lors du baromètre de l'accessibilité mis en place par la Délégation (Groupe Initiative) en 2015/2016. Ces villes n'ont jamais été visitées dans le cadre des opérations

« d'Accéder7exister » et la commune de Plélan le Grand n'a jamais été expertisée par le baromètre. Cette première visite pourrait y amorcer la création d'un Groupe Relais.

Des premiers retours encourageants...

La municipalité de Janzé nous a annoncé qu'ils allaient mettre en place des ateliers de concertation avec les commerçants courant 2018 en vue de la réfection totale de la rue

nationale de Janzé. L'idée est donc de réfléchir ensemble à une meilleure accessibilité.



● **Groupe Initiatives et Groupes Relais : sensibilisations scolaires**



Le Groupe Initiatives (GI) et les Groupes Relais (GR) sont allés à la rencontre des Vannetais et Lorientais qui réalisent des interventions scolaires, puisque nous sommes un territoire. L'idée de la

journée était d'apprendre à mieux se connaître et partager nos pratiques.

Les GR de Saint Malo et Fougères réalisent quelques interventions scolaires et le groupe redonnais réfléchit

actuellement à leur mise en place sur son territoire.

Le Groupe Initiatives (GI) est, quant à lui, toujours aussi actif avec notamment, pour les semaines à venir, de nombreuses dates fixées avec le collège Émile Zola de Rennes ainsi qu'un maintien du partenariat avec les lycées de Cesson Sévigné pour la journée de prévention sécurité routière. Le GI participera également cette année à la Fête du Jeu à Servon sur Vilaine avec des interventions auprès des enfants du centre de loisirs.

Rando-moto le 13 mai 2017

Les Groupes Relais de Saint-Malo et de Fougères vont organiser, le samedi 13 mai 2017, une Rando-moto ouverte à tous. Le trajet de 85 km reliera Cancale à Fougères. À l'arrivée, diverses animations sont prévues : sensibilisation, concert, stands et restauration... Inscrivez-vous vite auprès de la Délégation !



■ INFOS DELEGATION

/ GROUPES

• GROUPE INITIATIVES : MOBILISATION ET SENSIBILISATION

Les portillons du métro

Le 30 novembre 2016, un élu de Rennes Métropole (Jean-Jacques Bernard) et des techniciens en charge du suivi du projet ont rencontré les représentants des associations de personnes handicapées Michel Lozac'hmeur, Vincent Liévaux, Gaétan Deschamps, Dimitri Kasperzac, Jean-Yves Le Houezec, Patrick Aubry, etc.

Les différentes composantes qui se sont exprimées sur ce dossier étaient présentes : les représentants du Collectif Handicap 35, du Collectif On Existe, du Groupe une Initiative de l'A.P.F. ont pu faire entendre leur voix lors de cette réunion et bénéficier d'une écoute attentive de la part des représentants de Rennes Métropole.

Les portillons

Ils entreront en service sur les lignes de métro au cours de l'année 2019. Ils comporteront 2 panneaux pivotants. Le passage PMR (Personnes à Mobilité Réduite) aura une largeur de 90 cm ; il devra être en

mesure de détecter le profil de l'utilisateur : PMR en fauteuil, malvoyant avec son chien, etc.

La sécurité d'utilisation du dispositif est une priorité : bouton de déblocage d'urgence à proximité de chaque ligne de contrôle et commande à distance à partir du PC de surveillance.

La validation des titres de transport

C'est le sujet qui a donné lieu au plus grand nombre de remarques : il s'agissait de faire prendre en compte au maximum les besoins des personnes en situation de handicap avant que Rennes Métropole passe le marché avec une entreprise.

Les valideurs des portillons du métro devront prévoir une validation sans contact par champ magnétique (distance minimale : 5 cm) pour les cartes Korigoo, les billets et les téléphones mobiles.

Le valideur se situera à une hauteur comprise entre 80 cm et 1 m par rapport au plancher.



Des rencontres ultérieures avec les techniciens devront permettre de résoudre des questions restées en suspens :
- Les portillons PMR devront intégrer un second valideur accessible aux PMR.

- Validation d'un PMR et de son accompagnateur : le système doit permettre le passage des 2 personnes. Les prochaines rencontres concernant les portillons auront lieu fin 2017 et début 2018. (présentation d'un prototype matériel de portillon PMR complet avec 2 valideurs).

Les ascenseurs de la ligne b

L'ouverture des portes de l'ascenseur pourra être commandée à distance par les PMR. (télécommande fonctionnant sur une fréquence radio normalisée de 868.3MHz).

• CAFÉ CITOYEN : C'EST REPARTI !



Le 9 mars dernier, le 6e café citoyen organisé par la

Délégation a réuni 23 personnes autour du thème : « le rire ». Il a été animé par Brigitte Parey-Mans et Jean-Charles Ropert, tous 2 adhérents et bénévoles. La séance s'est déroulée dans la convivialité et une bonne humeur de circonstance compte tenu du sujet. Nicole Jarno, co-animatrice avec Alain Michel des

précédents cafés citoyens, nous a honorés de sa présence en fin de séance. Les participants, plutôt ravis de cet espace de liberté et de respect, ont proposé comme thème pour le prochain café citoyen « la place des seniors dans la société ». Cette nouvelle rencontre aura lieu fin mai ou début juin 2017.

/ AGENDA



Certaines activités de la Délégation sont suspendues pendant les vacances scolaires, mais il en reste assez pour se distraire...

● **Les ateliers en avril**

- ◇ **L'atelier pâtisserie** : les 4 et 18 avril ;
- ◇ **L'atelier cuisine et repas** : le 27 avril ;
- ◇ **Les ateliers peinture et relaxation** : les 7 et 21 avril à la Délégation ;
- ◇ **Les activités de sports et loisirs** : les 7, 14, 21 et 28 avril à la salle Ory ;
- ◇ **L'atelier écriture** : les 5, 12, 19 et 26 avril à la Délégation ;
- ◇ **L'activité vélo couché** : les 1er, 15 et 29 avril, RV à la Délégation ;
- ◇ **L'atelier chorale** : les 6, 13, 20 et 27 avril, à la Délégation

● **Le Groupe Amitié**

Le Groupe Amitié se retrouve, autour de jeux de société, tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory (près du Foyer G. d'Achon).



● **Les sorties et balades d'avril**



- ◇ Sortie bowling et resto à Cap Malo : le 6 avril ;
- ◇ Journée découverte au refuge animalier de Château-Gontier : le 20 avril ;
- ◇ Soirée Pizzeria à Rennes : le 21 avril ;

● **Nouveau à la Délégation : l'atelier chorale**

Il a démarré le 23 mars dernier et se déroulera, les jeudis à partir de 14h45 (3 séances d'1h, 9 séances d'1h30) jusqu'en juin prochain. L'objectif est de créer un répertoire qui pourrait être présenté, chanté, à l'occasion de la fête de la musique. Au programme des séances : échauffement de la voix, écoute de la chanson choisie (accompagnement à la guitare), répétition... L'intervenant, Eric BODZEN, est un musicien professionnel. La participation demandée aux choristes sera de 3 € maximum par séance. Entre 12 et 15 personnes sont inscrites dans cette petite chorale : une première pour la Délégation !

L'Assemblée Départementale sera organisée le Samedi 23 septembre 2017 à l'IEM Handas à Chartres de Bretagne.

Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf35.com.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

/ **ACTIVITES**

● **JOURNEE DE 16 FÉVRIER 2017 À LA DÉCOUVERTE DES CHAUVES-SOURIS**



Embarquement

Qu'est ce qui vit en colonies, appelé aussi « Demoiselles de la nuit », petit animal qui nous côtoie et nous fascine depuis toujours ? Mais bien sûr ! Ce sont les chauves-souris. Il existe 1 200 espèces dans le monde et 22 en Bretagne. Elles sont en voie de disparition et donc protégées. Embarquez avec nous pour les découvrir, direction le Morbihan près de Pontivy. Bonne humeur, comme de coutume, avec nos voyageurs d'un jour. Après un excellent repas servi par des hôtesses charmantes et attentionnées, nous allons plonger dans un univers inconnu, mystérieux, méconnu et nocturne.

Petit cours de SVT

Les chauves-souris sont les seuls mammifères qui volent. Elles possèdent des ailes membraneuses, sans poils, dont les os correspondent à ceux de nos mains. Cela leur permet un vol très précis, agile et acrobatique. Elles

vivent, pour la plupart, la nuit. Elles sont connues pour leur capacité à se repérer et chasser dans l'obscurité à l'aide d'un système d'ultrasons très précis. Elles hibernent de mi-novembre à mi-mars et se réveillent au printemps. Elles dorment la tête en bas. Essayez et dites-nous combien de temps vous tenez sans que le sang ne vous monte à la tête ? Les chauves-souris ont un système circulatoire qui leur permet de rester des heures dans cette position. Dormir en l'air, tête en bas, est bien pratique pour se protéger des prédateurs et cela facilite aussi leur envol.

Sauriez-vous les reconnaître ?

Il existe de nombreuses espèces, parmi lesquelles : la pipistrelle (5 gr.), l'oreillard (a de grandes oreilles qu'il rabat sous ses ailes quand il a froid), le grand murin (28 à 40 gr.), le petit rhinolophe (5 à 7 gr.), le grand rhinolophe (30 gr.) qui vit une dizaine d'années. Les rhinolophes ont un nez en forme de fer à cheval. Ils se pendent par les pieds et s'enroulent dans leurs ailes.

La plus petite ne mesure pas plus que la moitié d'un pouce.

La plus grande (1,5 kg à 2 kg) a une envergure de 1,80 m. Elle vit en Australie et se nourrit de fruits. Elle est aussi mangée par les Aborigènes ainsi qu'en Thaïlande, Indonésie, Madagascar.

Qui les menace ?

Leurs prédateurs sont

nombreux : le chat, la chouette effraie, la fouine, la belette, le rat, les hommes, la malveillance, la grosse rénovation des maisons puisque les trous sont bouchés, les pesticides, les produits chimiques, les insecticides, la pollution, l'éclairage public (elles sont éblouies par la lumière et donc tapent dans les lampadaires), le réchauffement climatique, les éoliennes (les pales tournent trop vite et leur sonar n'a pas le temps de les détecter), etc.

Une reproduction atypique



L'accouplement se passe en automne et la fécondation n'a lieu qu'au printemps et la naissance qu'au début de l'été. En fait, les femelles stockent les spermatozoïdes dans une poche intérieure. Puis elles décident du moment où elles se sentent en forme, où elles reprennent du poids et commencent la gestation (8 semaines).

L'espèce est menacée d'autant qu'il n'y a qu'une seule naissance par an et que les chauves-souris vivent en moyenne 2 ans. Les chauves-souris sont très sociables : les femelles se regroupent pour élever leurs bébés qui se tiennent en grappe.

■ INFOS DELEGATION

/ ACTIVITES

• JOURNEE DE 16 FÉVRIER 2017 À LA DÉCOUVERTE DES CHAUVES-SOURIS (SUITE)

Des caractéristiques originales

Elles peuvent voler jusqu'à 50 km/h (20 km/h en moyenne), peuvent manger des milliers d'insectes en une nuit, notamment des moustiques, mais certaines espèces mangent des fruits, le nectar des fleurs ou pêchent de petits alvins. Elles hibernent et leur cœur ralentit considérablement passant de 400 battements par minute à seulement une dizaine. Leur poil est très doux et elles passent beaucoup de temps à se nettoyer et à faire la toilette de leurs petits. Leurs crottes (le gouano) est un super engrais et coûte 60€ le kilo.

Un petit exercice en apothéose...

La guide a demandé si quelqu'un voulait marcher sur les traces d'un chiroptérologue. 2 personnes n'ayant peur de rien se sont portées volontaires. Munies de lampes les voilà parties, puis 2 autres ont suivi. Il faut trouver le nombre de

chauves-souris dans les combles. Serons-nous à la hauteur de ce challenge ? C'est Joseph qui s'est le plus approché du résultat avec 30, une autre avec 24, puis René qui était venu voir où nous en étions, nous a complètement mis dans l'erreur en nous disant qu'il y en avait 19 vu le tableau qui était affiché à l'entrée et que nous n'avions pas vu. On va t'expliquer René : ce n'est pas 19 mais 31. Sur le tableau il y avait inscrit 19 noms de chauves-souris différentes mais avec un

chiffre devant. Il aurait fallu faire l'addition. Ah la la...

Bref, ce n'est pas grave. Nous avons quand même reçu le diplôme du meilleur chiroptérologue 2017. Nous en sommes bien fiers.

Retour

Et voilà l'heure du retour a sonné. Laissons là ces petits animaux que nous connaissons mieux et qui nous feront moins peur. Surtout ne pas les chasser et s'il y en a un de blessé, téléphonons à l'Association Amikiro, elle saura quoi faire.

Chassons les idées reçues !

Au Moyen Age, on expliquait aux filles que les chauves-souris s'agrippaient aux cheveux dans le seul but qu'elles ne sortent pas la nuit voir les garçons. C'est une légende car les chauves-souris, grâce à leur sonar, nous évitent tant qu'elles peuvent.

Si ces animaux faisaient pipi sur la tête des garçons, ils devenaient chauves.

Vampires, les chauves-souris ? Sur 1 million d'espèces, seulement 3 boivent le sang du bétail et elles se trouvent en Amérique du Sud et Centrale. Mais rassurez-vous, elles s'en prennent très rarement aux hommes.

LE COIN DES PETITES ANNONCES

🔑 **À louer** : mobil home adapté pour personnes à mobilité réduite, tout confort : 2 chambres, salon climatisé, cuisine équipée, terrasse... dans camping "Le Lac des Rêves" 4 *, à Lattes dans l'Hérault, à 5 Km de Montpellier. Piscine extérieure chauffée, complexe aquatique, aires de jeux, divers sports, spectacles et animations, restauration et services sur place... Camping ouvert du 11 Mars au 11 Novembre. Location à la semaine du samedi au samedi de 250 € à 850 € selon saison. Renseignements auprès de Christine Millet au 06.62.02.33.07 ou par mail : christine.cat@hotmail.fr.



/ ACTIVITES

● **Séance rétrospective des journées découverte, à la Délégation, le 12 janvier 2017**

La machine à remonter le temps...

Une idée avait germé il y a quelques mois et le 12 Janvier 2017, avec la nouvelle année, nous l'avons concrétisée. Nous avons lancé l'invitation et 25 personnes ont eu envie de monter dans la « machine à remonter le temps ». Vous êtes tous impatients de savoir ce que c'est ? Alors nous vous invitons à nous suivre. Le départ n'est pas imminent car quelques petits retardataires se font attendre. Il y a de l'effervescence dans le hall d'embarquement et certains passagers trépignent d'impatience, chahutant, riant, enfin que de la bonne humeur dans l'air.

Votre attention s'il vous plaît, nous allons commencer notre voyage. Quelques règles de sécurité avant le décollage et nous vous demandons d'attacher vos ceintures.

Séance projection

Dès les premières photos, les commentaires allaient bon train :

« Eh c'est où ça ? »

« Mais si, voyons, c'était au Zoo de Champrepus. Il y avait une super côte à monter. Rappelles-toi ».

« Et quelle année ? »

« Ben en 2013. Tu ne te

souviens plus qu'on s'était fait arrêter par 3 uniformes bleus et que l'un d'eux a bien embêté Jean Paul qui ne s'est pas laissé démonter pour autant. Il a même été obligé de souffler dans le ballon ».

« Ah oui, je me souviens : vérification du permis de conduire, du disque, puis examen approfondi du véhicule et de tout le matériel, etc. Ah nous en avons perdu du temps ! Pour un peu nous aurions été en retard ».

« Oh et là c'est à Poul Fétan. Quelle galère ce jour là ! Bonjour l'accessibilité ! Heureusement que nos responsables ont des bonnes idées. Ils ont fait des rampes d'accès avec des planches. Repas d'antan bien agréable puis visite de la ferme. Même qu'André a aidé à tordre des draps une fois la lessive faite. Il a un bon coup de main ».

« Et là c'était sur le canal de Nantes à Brest. Nous nous serions cru sur un bateau de croisière. Nous avions des transats, un des pilotes nous a apporté des rafraîchissements. La belle vie quoi ! »

« Ah oui c'est là que nos 2 responsables ont entamé un combat de gladiateurs ? »

« Oui, regardes les, ils s'amuse comme des petits fous »



« Ici c'est le haras d'Hennebont. Chouette aussi cette sortie en 2013 »
« La cité de la voile. Ho, hisse et haut, matelot vas-y gaiement, tournons la manivelle et faisons des cordages »

Vive les rois !

Le repas était aussi excellent et chacun a su apporter son aide. Galettes des Rois obligent ce jour là. Nous avons eu 2 Rois (Patrick et Joseph) mais pas de Reine. Tant pis, ce sera pour une autre fois. Et voilà, notre voyage est terminé. Reprenons place dans la « machine à remonter le temps » pour revenir chez nous. Nous garderons un excellent souvenir de ce voyage. Un GRAND MERCI à Patrick pour tout le travail qu'il a accompli avec ce diaporama de photos accompagné de musique. Chapeau à toi l'artiste car nous savons que cela a représenté énormément d'heures de travail.



Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.

■ CULTURE / LOISIRS

Honneur au printemps

Que fête-t-on le premier mai ?

C'est la fête de l'amour en république tchèque.

Chez les Celtes, cette date marque la fin de la « saison sombre » et le début de la « saison claire » qui se terminera avec Halloween.

C'est aussi la fête des travailleurs depuis le mouvement syndical de 1866 aux États-Unis pour réclamer la journée de 8 heures et qui se termina dans un bain de sang.

Mais c'est aussi la fête du muguet ; le 1er mai 1561, le roi Charles IX de France initie cette tradition : ayant reçu à cette date un brin de muguet en guise de porte-bonheur, il décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour ; c'est au début du XX^{ème} siècle que cette tradition se confond avec celle de la Fête du Travail.



Pourquoi dit-on que le muguet du 1er mai porte bonheur ?

D'abord parce qu'il symbolise le renouveau, la vie, le printemps qui vient.

Signe de vie, il est signe d'avenir. Première plante qui a bravé l'hiver et qui étale ses fleurs en formes de clochettes tout le long d'un brin de muguet, fleur en apparence fragile et chétive et pourtant d'une belle blancheur et campée sur un brin et des feuilles solides. Il en faut de l'énergie pour jaillir ainsi dans les sous-bois dès la fin des primats de l'hiver. De l'énergie ou de la chance : encore une année qui commence, le printemps revient.

Cinéma : « Patients » ou l'histoire de Grand Corps Malade.

Le 1^{er} mars, est sorti au cinéma l'adaptation du récit de Fabien Marsaud, alias Grand Corps Malade, du long parcours de rééducation au terme duquel il a retrouvé l'usage de ses jambes et ses bras après l'accident de piscine qui l'avait rendu tétraplégique. Réalisé par lui-même et Mehdi Idir, le film reprend le récit biographique publié en 2012, tourné sur les lieux de son séjour, le Centre de Rééducation Fonctionnelle de Coubert (Seine-et-Marne). On en découvre la vie quotidienne telle que vécue par Fabien Marsaud (Ben dans le film, remarquablement interprété par Pablo Pauly), entre réveil après l'accident, arrivée en rééducation et apprivoisement d'une communauté de patients provenant de différentes banlieues plus ou moins difficiles, entre retour à l'existence et vannes entre copains.



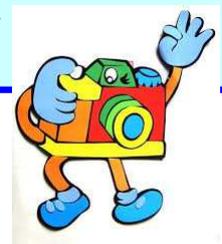
Prix « Facile à lire Bretagne 2017 »

L'association « Les Chemins de lecture » lance un nouveau projet : le Prix « Facile à lire Bretagne 2017 », destiné à créer des animations et rencontres autour d'une sélection de 8 livres. Ce projet, expérimental, est porté par 15 bibliothèques en Bretagne. Quelques associations liées au handicap, dont l'APF, sont invitées à y participer.



Projet photos : « 1, 2, 3... handicap ! »

Un livre et une exposition photos disponible à la location. Ce projet de Jean-Baptiste Laissard est consacré aux enfants en situation de handicap. L'APF, avec le soutien de la Délégation du Rhône, est partenaire de ce projet. Livre disponible sur le site « yapasphoto », 20 € + frais d'envoi.



INFOS PRATIQUES

DONS - Legs, donations, assurances-vie

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes - tél. : 02.99.84.26.66.

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui de juillet, août et septembre 2017, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 10 juin 2017**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 500 exemplaires

● **Directeur de la publication** : Francis Renard

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard, Tel : 02 99 84 26 66



→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Seul l'opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e) Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M^{me} M^{lle} M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél E-Mail (facultatif)



Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une cotisation familiale dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* à : **APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13, ou directement à votre délégation départementale.**

OUI, je souhaite (au choix) :

Adhérer pour 1 an à l'APF **25 €** (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) DHVA13

ou Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine **FAIRE FACE** au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) DHVA13 + AFAA13

et J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : **€**

31/12/2014 jusqu'à 31/12/2013. **TOTAL de mon règlement :** **€**

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle M^{me} M^{lle} M. FBULL13

Nom :

Prénom :

N° d'adhérent (facultatif) :

Adresse :

CP [] [] [] [] [] Ville :

Ci-joint mon règlement par : Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :
 Numéro de téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse e-mail : @

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
 Votre 1^{re} année d'adhésion est gratuite. Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.